

## **Règlement intérieur des séjours 2023 au pôle Ados**

Le règlement intérieur est applicable pour le pôle Ados de l'Espace de Vie Sociale "Bien Vivre Ensemble" de Condé sur Vire.

### **Article 1 - Structure responsable**

L'association "Bien Vivre Ensemble" est responsable du fonctionnement du pôle ados. La municipalité est propriétaire des locaux qui sont mis à disposition de l'association au 1 rue de la gare.

### **Article 2 - Descriptif des séjours :**

Séjour 1 : Paris (3 jours / 2 nuits)	Séjour 2 : Poitiers (5 jours / 4 nuits)	Séjour 3 : Breton (5 jours / 4 nuits)
Du 10 au 12 juillet 2023	Du 17 au 21 juillet 2023	Du 7 au 11 août

### **Article 3 - Equipe d'animation :**

Chaque séjour est encadré par une équipe composée d'une directrice et d'animateurs BAFA. L'équipe d'animation est mixte. Tout au long du séjour, l'équipe d'animation n'est pas amenée à changer sauf cas exceptionnel.

Séjour 1 : Tiffany (BAFA) / Tanguy (BAFA) / Chloé (BAFA)

Séjour 2 : Tiffany (BAFA) / Manon (BAFA) / Lisa (BAFA)

Séjour 3 : Chloé (BAFA) / Lisa (BAFA)

### **Article 4 - Transports :**

Chaque transport est réalisé par un animateur ayant en sa possession le permis B.

Séjour 1 : Tiffany / Tanguy / Chloé.

2 minibus

Séjour 2 : Tiffany / Manon / Lisa

2 minibus

Séjour 3 : Chloé / Lisa

2 minibus

## **Article 5 - Hébergement :**

Chaque hébergement est adapté et agréé pour accueillir des jeunes.

La mixité en tente et en chambre est interdite sauf accord des 2 familles et de la structure. Pareil pour les douches, pas de mixité. L'équipe d'animation dort également en tente (chacun sa tente).

Séjour 1 : Auberge de jeunesse à Paris

Séjour 2 : Camping à Poitiers

Séjour 3 : Auberge de jeunesse à Cancale

## **Article 6 - Nourriture :**

Lors de chaque séjour en tente, ce sont les animateurs qui préparent à manger avec les jeunes. Le planning des repas est établi avec les jeunes à leur arrivée sur les lieux du séjour. Un planning des repas équilibré et diversifié est instauré.

Un frigo est mis à disposition par la structure d'accueil. Une traçabilité des repas avec des échantillons est établie par l'animateur référent du séjour.

Les jeunes peuvent emmener des confiseries s'ils le souhaitent. Les jeunes devront en informer les animateurs afin d'éviter les soucis entre colocataires. Toutefois si un jeune a un PAI, il est également à remettre en main propre à l'animateur référent du séjour.

Pour les séjours en auberge de jeunesse, tous les repas sont pris en charge par l'auberge de jeunesse donc pas de repas à prévoir pour les familles.

## **Article 7 – Affaires à prévoir**

Les affaires à prévoir diffèrent en fonction du séjour. Le jeune est responsable de ses affaires, il peut apporter bijoux, jeux, portable. Cependant c'est lui le responsable en cas de perte.

Séjour 1 : Pas de vêtement spécifique / nécessaire de toilettes complet.

Séjour 2 : Vêtements adaptés au séjour et aux conditions climatiques. Chaussures fermées pour les activités hors camping/maillot de bain. Nécessaire de toilettes complet.

Séjour 3 : Pas de vêtement spécifique / maillot de bain / nécessaire de toilettes complet.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé » .....

A Condé-Sur-Vire, le ...../...../.....

Signature :